



Exes de vitesse a 6 joursd intervalle

Par **pinhao**, le **13/07/2013** à **13:27**

bonjour mon mari c est fait prendre au radar en suisse a 117km au lieu de 80 km sur une semi autoroute le vendredi et le mercredi suivant a 107km sur cette meme route.nous avons reçu un premier courrier pour nous demander d identifier le conducteur .chose que nous avons fait .mais pour le 2eme j hesite car j ai peur que cela passe en recidive.rnrn mes questions sont :rn 1/est ce considere comme recidive et quelle sont les conséquences?rn 2/en sachant que la gendarmerie a les photos des excès de vitesse. est ce que l on peut denoncer une personne qui ne va pas en suisse.qu elle en serait les conséquences?rnpourrait il verifier la photo des 2 pv et ce rendre compte que ce n est pas la meme personne.rn je vous souhaite un bon week end.